



Défi des initiatives durables 2025-2026

1. Dénomination et objet du concours

Dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociétale des Organisation (RSO), la ligue Ile-de-France de Triathlon organise un défi des initiatives durables avec une récompense de 500€, 300€ et 200€ pour les 3 meilleurs projets.

La réponse devra répondre à au moins 1 action parmi les 4 axes de la charte RSO des clubs soit :

Environnemental

- Mieux gérer les déchets, en particulier avec la mise en œuvre des 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la Terre).
- Préserver la ressource en eau et en énergie.
- Décarboner, en particulier par la limitation de l'impact environnemental des déplacements. Utiliser un outil d'évaluation d'empreinte carbone pour les événements.

Sociétal

- Poursuivre la féminisation, en facilitant l'accès à la pratique.
- Engager et poursuivre le développement du Triathlon Santé s'adressant aux pratiquants éloignés du sport.
- Établir des partenariats avec des organisations sociales et inclusives

Economique

- Promouvoir des circuits d'approvisionnement locaux.
- Renforcer nos exigences RSO auprès de nos fournisseurs





Gouvernance

- identifier un référent RSO au sein du club, correspondant RSO avec la Ligue IDF.
- Définir et piloter la stratégie RSO du club
- Engager des démarches de labellisation des structures (score RSO du CNOSF) et des événements (label triathlon durable de la FFTRI et label le sport s'engage du CNOSF)

L'initiative doit à la fois répondre à notion de développement durable et se rattacher à l'activité des clubs de triathlon.

Le club doit être affilié à la FFTRI. Les adhérents du club doivent être licenciés FFTRI et les épreuves organisées par le club, affiliées à la FFTRI

2. Transmission des initiatives

La date limite de dépôt du descriptif des initiatives est le 31 mars 2025.

Les initiatives doivent être adressées à contact@idftriathlon.com

Pour participer à l'appel à projet, les candidats devront adresser un mail de candidature avec les pièces avec l'objet "[AAP RSO LIFT 2025 + nom du club]".

La date limite de réalisation de l'action est le 31 août 2025.

Le club formalise son initiative à sa guise. Une fiche projet rappellera à minima les éléments suivants :





- Titre de l'initiative
- Calendrier
- Objectifs
- Descriptif
- Budget
- Résultats attendus
- Démarche d'évaluation

Pour que le prix soit attribué définitivement le club devra justifier de l'action mise en place (facture, photo, bilan)

3. Promotion et diffusion des initiatives gagnantes

La ligue s'engage à communiquer par un ou plusieurs vecteurs sur les initiatives lauréates.

Les clubs participants autorisent la Ligue Ile de France à communiquer sur leurs initiatives pour promouvoir la dynamique RSO de l'éco-système francilien.

3.1. Cas particulier des productions artistiques et audio-visuelles

En cas de production audio-visuelle, la propriété intellectuelle et les droits en résultant, relatifs à la création reviennent au club participant. Le participant garantit que sa création lui est propre et qu'elle n'atteint aucun droit de tierces personnes.

Il assure notamment à la ligue Ile de France de Triathlon ce qui suit :

- La création est originale pour l'occasion du défi.
- Le club dépositaire du projet est l'auteur exclusif de la création ;
- La création ne porte pas atteinte aux droits de tiers ;
- A la date de présentation de la création, le participant ou le collectif de participants est l'unique détenteur de la propriété intellectuelle et industrielle de la création ;





Le club participant dégage la ligue Ile de France de Triathlon de toute responsabilité en cas de réclamation d'une tierce personne revendiquant une atteinte à ses droits et garantit expressément la ligue Ile de France du remboursement de tous dédommagements, frais, et condamnations éventuelles (y compris les frais d'avocat et de procédure) en relation avec de telles revendications.

Dans le cas où la ligue Ile de France de Triathlon décide d'utiliser, une initiative audio visuelle d'un club participant, la ligue s'engage à en informer le club.

Les participants autorisent expressément la ligue Ile de France de Triathlon, à titre gratuit, à publier, communiquer, exposer et divulguer oralement, numériquement ou par écrit les projets présentés dans le cadre de ce défi.

Chaque acteur apparaissant dans des éventuelles productions audio-visuelles accepte d'être médiatisé et autorise la ligue Ile de France de Triathlon, à titre gratuit, à exploiter son droit à l'image sur tous les supports de communication attachés au présent défi.

4. Le jury et la détermination des gagnants

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel pour contrôler le déroulement du concours et trancher en dernier ressort tout cas litigieux.

Le jury composé des salariés de la ligue et de membres du conseil d'administration. Il se réunira afin d'élire les 3 initiatives retenues.

5. Le calendrier du concours

Date de lancement du concours : le 25 janvier 2025

Date limite d'envoi des dossiers : le 31 mars 2025

Publication du nom des gagnants : le 10 avril 2025

Date limite de réalisation de l'action : le 31 août 2025

Versement des prix : mi septembre 2025 après réception des bilans et justificatifs





6. Les récompenses et la remise des prix

Les récompenses ne peuvent être versées que sur le compte d'un club affilié FFTri francilien pour l'année 2025 après transmission du bilan de l'initiative. Le classement des 3 meilleurs initiatives permet l'attribution des prix suivants :

Initiative *** : 500€

Initiative ** : 300€

Initiative * : 200€

7. Données personnelles

Les données personnelles concernant les participants, recueillies dans le cadre de la présente opération sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation. Elles sont uniquement destinées à la ligue IDF Triathlon, responsable du traitement.

La ligue IDF Triathlon s'engage à l'égard des personnes concernées, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

Les participants au jeu disposent à tout moment d'un droit d'accès, et de rectification de leurs données personnelles. Dans certaines circonstances et conformément à la réglementation applicable, les participants peuvent retirer leur consentement, demander l'effacement ou la portabilité de leurs données personnelles, la limitation du traitement et l'opposition au traitement. Ils peuvent également communiquer des instructions quant au traitement de leurs données personnelles en cas de décès.

Les participants peuvent à tout moment s'opposer au traitement de leurs données personnelles. Cette opposition peut se faire en adressant une requête (en indiquant précisément l'objet de sa demande), à l'adresse suivante : contact@idftriathlon.com

Les demandes d'informations et de précisions peuvent être faites sur l'adresse : contact@idftriathlon.com avec la mention "Défi des initiatives durables" en objet.



